

Classes « Talents du service public » de Paris-Est Créteil-Fontainebleau Présentation du dispositif 2021-2022

Afin de favoriser l'égalité des chances et la diversité dans l'accès aux concours administratifs, le dispositif des classes « Talents du service public » a pour objet d'aider des étudiants ou des demandeurs d'emploi à préparer les concours externes et troisième concours d'accès à la fonction publique en leur apportant un soutien pédagogique renforcé, un appui financier et la compétence d'un tuteur.

L'école internationale d'études politiques s'est associée à quatre écoles du service public (institut régional d'administration de Metz – IRA, école nationale des finances publiques - ENFiP, école nationale des douanes - END, centre national de la fonction publique territoriale - CNFPT) pour créer la classe « Talents du service public de Paris-Est Créteil-Fontainebleau ».

La classe « Talents du service public de Paris-Est Créteil-Fontainebleau » prépare aux concours :

- d'accès aux IRA (attaché de l'Etat),
- d'inspecteur des finances publiques,
- d'inspecteur des douanes,
- d'attaché territorial.

NB : la classe « Talents du service public de Paris-Est Créteil-Fontainebleau » ne prépare pas aux concours « internes » réservés aux agents publics.

A qui s'adresse cette classe ?

La classe « Talents du service public de Paris-Est Créteil-Fontainebleau » est une classe préparatoire aux concours administratifs. **Les candidats à cette classe doivent donc remplir les conditions leur permettant de se présenter** aux concours de la fonction publique et, plus particulièrement, **aux concours auxquels elle prépare.**

Ils doivent à cet effet :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ou de tout Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) ;
- jouir de leurs droits civiques ;
- ne pas avoir subi de condamnations inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- se trouver en situation régulière au regard du code du service national ;
- être apte physiquement à l'exercice des fonctions ;
- remplir les conditions pour pouvoir se présenter aux épreuves des concours externes et 3^e concours auxquels prépare la classe « Talents » ;

La classe "Talents du service public de Paris-Est Créteil-Fontainebleau" vise en outre à favoriser l'accès à la fonction publique des jeunes ou des demandeurs d'emploi de conditions modestes, en donnant la priorité aux habitants issus des quartiers prioritaires politique de la ville ou des zones de revitalisation rurale.

A cet effet, il est demandé aux candidats à cette classe de :

- justifier de revenus inférieur à un certain montant. Le montant de référence est de 33 100 €. Mais la prise en compte de « points de charges » selon la situation personnelle et familiale des candidats peut conduire à admettre des candidats à la classe préparatoire ayant des revenus nettement plus élevés (jusqu'à 50 000 € environ) ;
- Justifier de la qualité d'étudiant ou de demandeur d'emploi ;
- Fournir des éléments attestant habiter ou avoir habité dans un quartier prioritaire politique de la ville ou une zone de revitalisation rurale ;
- Fournir des éléments attestant avoir suivi des études dans un établissement d'éducation prioritaire.

Attention ! La priorité donnée aux personnes ayant vécu dans un quartier prioritaire politique de la ville ou une zone de revitalisation rurale, ainsi qu'aux personnes ayant suivi leurs études dans un établissement d'éducation prioritaire, ne signifie pas que seules les personnes remplissant ces critères seront retenues. Les étudiants et demandeurs d'emploi ayant des revenus inférieurs au plafond peuvent intégrer la classe « Talents du service public de Paris-Est Créteil-Fontainebleau » sans avoir vécu dans ces zones ou établissements scolaires défavorisés.

Comment est organisée la classe « Talents du service public ?

La classe « Talents du service public de Paris-Est Créteil-Fontainebleau » est organisée **sur deux sites différents** :

- **Créteil pour la licence d'administration publique.**
- **Fontainebleau pour le master d'administration publique.**

Quels sont les avantages à rejoindre la classe préparatoire pour réussir les concours ?

Rejoindre la classe préparatoire vous permettra de bénéficier d'une préparation solide pour réussir les concours : d'inspecteur des douanes (donnant accès à l'école nationale des douanes), d'inspecteur des finances publiques (donnant accès à l'école nationale des finances publiques), d'attaché de l'Etat (donnant accès à l'IRA de Metz), d'attaché territorial.

En plus d'obtenir une formation diplômante, vous allez être accompagnés pour préparer efficacement les concours précités, avec :

- de la **méthodologie** pour réussir les épreuves écrites ;
- du **tutorat** assuré par les élèves de l'IRA ou par ceux d'une école de service public partenaire ;
- et du **coaching** assuré par des professionnels ;
- des **ressources documentaires** ;
- des **présentations des métiers de l'administration** ;
- un **stage** en administration ;
- des **concours blancs** pour s'entraîner ;
- une **préparation aux épreuves orales** des concours.

Est-ce que les élèves bénéficient d'aides financières ou matérielles ?

La formation en classes « Talents » n'est pas rémunérée.

Mais les élèves de ces classes **bénéficient d'une aide financière** par l'attribution de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique. Celle-ci s'élève au total à **4 000 euros** pour une année. Elle est versée en deux parties. Son versement est conditionné à la vérification de l'assiduité des élèves de la classe préparatoire aux enseignements et à la participation aux concours.

L'allocation pour la diversité est cumulable avec les allocations versées par Pôle emploi et les organismes sociaux, ainsi qu'avec les bourses sur critères sociaux du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Sur les sites de Créteil et Fontainebleau les élèves pourront avoir accès à des **facilités de logement** proposées par le CROUS ou un office HLM (dans la limite du contingent réservataire).

Comment accède-t-on aux classes « Talents du service public de Paris-Est Créteil-Fontainebleau » ?

La sélection s'effectue au printemps de chaque année. Elle est coordonnée par l'IRA de Metz, qui met en œuvre la procédure de sélection pour le compte et en lien avec l'ensemble des partenaires.

=> Où trouver l'information pour constituer un dossier d'inscription ?

Les pièces à fournir, la date limite de dépôt des dossiers et toute autre information relative à la procédure de sélection sont disponibles sur le site internet de l'IRA de Metz (<https://www.ira-metz.gouv.fr/>).

Vous pouvez aussi vous abonner aux comptes instagram, twitter, ou linkedin de l'IRA de Metz pour suivre l'actualité de la classe préparatoire.

=> Comment s'effectue l'inscription ?

Les personnes éligibles (cf. ci-dessus la rubrique : « A qui s'adressent la classe « Talents du service public de Paris-Est Créteil-Fontainebleau » peuvent déposer un dossier en ligne. Le dépôt du dossier doit être fait de manière dématérialisée sur la plate-forme « ma démarche simplifiée en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ct2021-2022-ira-metz>

=> Quelles sont les pièces indispensables pour pouvoir m'inscrire ?

Lors de l'inscription en ligne, il vous sera demandé de bien vouloir fournir :

- un curriculum vitae (CV),
- une lettre de motivation,
- une pièce d'identité,
- le diplôme le plus élevé,
- des justificatifs de revenus (avis d'imposition) et, le cas échéant, tout document attestant de charges de famille (livret de famille) ou de résidence.

Ces documents devront être téléchargés dans le dossier d'inscription sur le site « démarches simplifiées ». Seul le format « pdf » est autorisé.

=> Comment s'effectue la sélection entre les dossiers ?

Une première sélection est effectuée sur dossier. A l'issue de cette sélection, une liste des candidats « admissibles » est établie.

Les candidats admissibles sont convoqués à un entretien devant un jury. Lors de cette épreuve orale de 20 mn, les candidats doivent présenter leur parcours et leurs motivations (5 mn maximum).

Le jury s'efforce, pour chaque candidat, d'évaluer :

- le mérite de l'intéressé, notion devant s'apprécier au regard des résultats obtenus lors des études antérieures, compte tenu de difficultés d'origine matérielle, familiale ou sociale et des conditions de réalisation du parcours scolaire et universitaire, avec une attention particulière pour les personnes ayant résidé ou étudié en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en zone de revitalisation rurale ;
- le potentiel du candidat, c'est-à-dire, sa capacité d'investissement et d'adaptation à un futur emploi dans la fonction publique.

Les candidats qui parviennent à convaincre le jury de leur motivation et de leur aptitude tirer profit de la classe préparatoire pour réussir un concours sont retenus.
Une liste d'admission est établie.

Quel est le calendrier de sélection des dossiers pour 2021 ?

- Mise en ligne des dossiers et ouverture des inscriptions : le **26 avril 2021** ;
- Date limite de dépôt des dossiers de candidatures : le **31 mai 2021** ;
- Publication de la liste des candidats présélectionnés et convoqués à l'audition devant la commission de sélection : à partir du **7 juin 2021** ;
- Tenue de la commission de sélection : du **14 au 18 juin 2021** ;
- Publication des candidats retenus pour intégrer la classe « Talents du service public de Paris-Est Créteil-Fontainebleau » : **18 juin 2021**.

Combien de places sont ouvertes ?

En 2021, 15 places sont proposées sur la classe « Talents du service public de Paris-Est Créteil-Fontainebleau ». Il n'y a pas de répartition préétablie de ces places entre les sites de Créteil et de Fontainebleau.

Comment sont organisés les enseignements des classes « Talents » partenaires ?

=> Quand commencent et terminent les enseignements ?

La formation au sein des classes « Talents » partenaires dure le temps de l'année universitaire.

La rentrée s'effectue à la fin du mois d'août. Pour l'année 2021, cette rentrée s'effectuera les 30 et 31 août (sur le site de l'IRA de Metz ou de l'ENFiP). La présence des élèves de la classe « Talents du service public de Paris-Est Créteil-Fontainebleau » **sera obligatoire**. Les frais d'hébergement et de transport de l'ensemble des élèves seront pris en charge.

La formation s'achèvera au printemps 2021. Les élèves ont vocation à effectuer un stage dans une administration au cours de leur scolarité ou pendant l'été.

=> Comment s'organise le programme de formation ?

Le programme est organisé sur chacun des deux sites de Créteil (licence) et de Fontainebleau (master) pour être complémentaire avec les cours dispensés dans le cadre des formations diplômantes suivies par les élèves. Il est adapté pour préparer au mieux les élèves de la classe préparatoire aux concours d'inspecteur des finances publics, d'inspecteur des douanes, d'attaché de l'Etat et d'attaché territorial.

Ainsi, par exemple, pour préparer les concours d'accès aux IRA, les élèves de la classe préparatoire bénéficieront d'entraînements aux épreuves écrites, c'est-à-dire à l'épreuve de QCM et de « résolution d'un cas pratique ». Les élèves qui auront réussi les épreuves écrites bénéficieront ensuite de préparation à l'épreuve orale d'entretien avec le jury.

Quelles sont les chances de réussite à un concours pour un élève d'une classe « Talents » ?

=> Quel est le taux de réussite des élèves ?

Le dispositif de classe « Talents du service public » est mis en œuvre pour la première fois à la rentrée 2021. Nous ne disposons donc pas de recul statistique sur le taux de réussite des élèves.

Toutefois, il existait jusqu'à présent une « classe préparatoire intégrée à l'IRA de Metz ». Dans le cadre de ce dispositif (sensiblement identique à celui des classes « Talents »), sur les dix dernières années, en moyenne un tiers des élèves ont réussi le concours de l'IRA dès la première année et 50% ont réussi un concours de la fonction publique pendant leur scolarité au sein de la classe préparatoire. Deux ans après la classe préparatoire, plus de 70 % des élèves ont réussi à intégrer la fonction publique.

=> Que deviennent les élèves qui ne réussissent pas le concours dès la première année ?

Dans le cadre du dispositif de classe « Talents du service public », il existe un dispositif de « réussite à retardement ». Les élèves continuent à être suivis après leur scolarité et peuvent encore bénéficier des concours blancs et des préparations à l'oral, s'ils le souhaitent.

L'attention des candidats est attirée sur l'importance du travail personnel à fournir dès la rentrée de la classe préparatoire. En effet, seul un travail régulier vous permettra de vous préparer dans les meilleures conditions et augmentera vos chances de réussite aux concours.

Où trouver davantage d'information sur les concours auxquels prépare la classe « Talents du service public de Paris-Est Créteil-Fontainebleau » ?

Vous voudrez bien trouver davantage d'information sur les concours auxquels prépare la classe « Talents du service public de Paris-Est Créteil-Fontainebleau » en cliquant sur les liens ci-dessous :

- Pour le concours externe ou le 3^e concours d'attaché de l'Etat, donnant accès à l'IRA de Metz : [infos utiles en lien](#) ;
- Pour le concours externe d'inspecteur des finances publiques, donnant accès à l'école nationale des finances publiques : [infos utiles en lien](#) ;
- Pour le concours externe d'inspecteur des douanes, donnant accès à l'école nationale des douanes : [infos utiles en lien](#) ;
- Pour le concours d'attaché territorial : [lien CNFPT](#).